

Les biotechnologies ont leur **jardin**

« Ici, il y a à l'année des étrangers qui viennent sur la campus, il faut donc qu'ils repartent avec une bonne image », remarque Marc Rebois, le directeur général de la Sem Genopole. Mais, vendredi 29 août, le dirigeant de la Société d'économie mixte (Sem), chargée de l'aménagement du parc biotech d'Evry, a reçu des visiteurs pas comme les autres. En effet, c'est un jury spécialisé dans l'horticulture et le paysagisme qui est venu sur place apprécier l'agencement des espaces verts du campus. La Sem Genopole ayant été retenue en finale des premières Victoires du paysage dans la catégorie entreprises. Au plan régional, deux autres entreprises accompagnent le maître d'ouvrage essonnien, l'une dans les Hauts-de-Seine et l'autre en Seine-Saint-Denis. Ce nouveau concours est organisé par Val'hor, l'interprofession nationale de la filière de l'horticulture et du paysage, qui regroupe quelque 50 000 entreprises. Ce concours est également ouvert à deux autres catégories : les communes, ou regroupements de communes, et les particu-



La plupart des jardins thématiques du Genopole sont conçus avec un bassin de rétention des eaux de pluie, comme ici avec un cheminement piétonnier surélevé.

liers. Pour chacune, le verdict sera annoncé en fin d'année. Le passage du jury au Genopole offre un regard décalé sur ce parc d'entreprises de biotechnologie qui s'étend sur 12 ha. Composé de trois professionnels du paysage, le jury a posé son œil sur les moindres détails. Par exemple, lorsqu'un tuteur n'a pas été retiré à temps et qu'il a marqué le tronc d'un arbre. Plusieurs critères sont pris en compte pour son évaluation : l'esthétisme, bien sûr, mais

aussi la valorisation du cadre de vie et la prise en compte des critères de développement durable.

Les jardins précèdent le bâti

L'une des caractéristiques principales de l'aménagement paysager du Genopole réside dans le fait que les jardins sont conçus avant le bâti existant ou à venir. Ce qui n'est pas courant pour un parc d'activités. Cet argument a, semble-t-il, séduit le jury de ce concours, qui a pris le parti de récompenser en premier lieu les maîtres d'ouvrage. Autre-

ment dit de valoriser l'entité qui fixe l'objectif et qui finance le projet. Pour participer au concours, les maîtres d'ouvrage sélectionnés devaient obligatoirement s'appuyer sur un concepteur paysagiste (ici l'Agence européenne de paysage), une entreprise du paysage (Paysages de France), pour la mise en œuvre, et sur un ou plusieurs pépiniéristes (pépinière Jean-paul Gitton). Genopole est notamment agencé autour de plusieurs jardins thématiques : tropical, européen, extrême-oriental, désertique, etc. Chacun offre au promeneur un instant de détente assez unique. Ces espaces ont le plus souvent

été imaginés de façon à ce que l'on puisse s'isoler du regard des autres salariés du parc. Georges Vafias, l'architecte paysagiste, a également fait la part belle aux persistants pour que les salariés de Genopole puissent en profiter à l'année.

Au terme de sa visite, Dominique Douard, le président de la commission métiers du paysage pour Val'hor, s'est dit « surpris par la qualité des dossiers présentés dans la catégorie entreprises ». Il faut dire que le domaine privé offre de nombreuses possibilités puisqu'il n'est pas régi par les mêmes normes de sécurité. Ainsi, les jardins du Genopole multiplient, par exemple, les points d'eau qui allient esthétique et commodité pour la rétention des eaux de pluie.

■ Olivier Fermé
• www.valhor.com

2^e prix Ile de Science jusqu'au 10 octobre

CONCOURS

Valoriser la **culture** scientifique

L'association Ile de Science a lancé, fin juin, la 2^e édition du "prix Ile de Science de la diffusion de la culture scientifique et technique". Ce prix s'adresse aux acteurs du plateau de Saclay et plus largement de l'Essonne et des Yvelines : écoles, universités, organismes de recherche privés ou publics, collectivités territoriales qui mènent des initiatives en faveur

de la diffusion de la culture scientifique et technique auprès des élèves, des étudiants, du grand public ou d'un public plus averti.

A l'issue de la proclamation des résultats, le 21 novembre prochain, deux initiatives seront choisies et soutenues : la meilleure initiative proposée par une association sera soutenue par une bourse de 1 000 euros et la meilleure ini-

tiative proposée par un établissement, ou un organisme, se verra attribuer un label. La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 10 octobre prochain.

• Informations et règlement auprès de Fabienne Delcroix. Mail : fdelcroix@iledescience.org. Tél. : 01.60.19.09.32. Internet : www.iledescience.org

Des aides pour préparer les concours de la fonction publique

2 000 € pour plus de **diversité**

236 aides d'un montant de 2 000 euros chacune seront attribuées cette année encore en Ile-de-France dans le cadre de l'opération "Parrainage pour la fonction publique". Ces aides, appelées "allocations pour la diversité dans la fonction publique", sont exclusivement destinées aux demandeurs d'emploi et aux étudiants. Non cumulables avec les bourses sur critères sociaux, elles contribuent à soutenir financièrement les candidats les plus méritants sou-

haitant préparer les concours de la fonction publique de catégories A et B.

Leur attribution est conditionnée au respect de plafonds de ressources fixés par le ministère chargé de l'Enseignement supérieur. Les candidats doivent en outre être titulaires au minimum d'un diplôme de niveau Bac, et s'engager à suivre une préparation adaptée au type de concours choisi. Les critères liés à la domiciliation en zone urbaine sensible (Zus) et aux études effec-

tuées en zone d'éducation prioritaire (Zep) sont réévalués pour la rentrée 2008/2009 afin de renforcer l'orientation "diversité" du dispositif et de répondre pleinement aux exigences du Plan espoir banlieue.

• Le dossier de demande d'aide est téléchargeable sur www.paris.pref.gouv.fr. Les dossiers doivent être renvoyés avant le 15 octobre. Rens. au 01.44.42.62.38. (10h-17h)